

Accords de prévoyance des enseignants agents publics



Le SNFOEP avait raison !

Il y a quelques mois le SNFOEP avait alerté sur le danger que courait notre prévoyance dans l'enseignement privé sous-contrat. Nous l'avions fait via une pétition, puis par un communiqué intersyndical avec la CGC. Que n'avions-nous osé dire ?

La CFDT nous était tombée dessus en nous accusant de mensonges, alors qu'eux-mêmes avaient demandé de nous appliquer le nouveau régime mis en place dans la fonction publique. La CFTC, quant à elle, avait écrit que le ministère (non-signataire de notre accord prévoyance) leur avait confirmé que notre accord n'était pas remis en cause et : « *Il n'était donc pas nécessaire de crier au loup [...] et d'affoler les enseignants* ». Sauf que notre employeur n'a rien à voir là-dedans... Et maintenant la CFTC prône un nouveau texte.

Aujourd'hui, force est de constater que le SNFOEP avait raison. Le 25 juillet, soit en pleine période estivale, les Organisations Professionnelles (c'est-à-dire les représentants des chefs d'établissement), via l'EPNL, et avec l'accord du SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) ont dénoncé les accords existants datant de 2005 puis de 2012 (avenant d'augmentation des prestations). La conséquence est la suivante : le contrat cesse d'exister en octobre 2025.

Les syndicats dits « représentatifs » prétendent aujourd'hui qu'ils vont se battre pour conserver dans un nouvel accord les mêmes garanties et prestations. De qui se moque-t-on ? L'EPNL n'aurait pas dénoncé un accord pour en refaire un à l'identique. D'ailleurs, l'EPNL l'écrit en se contredisant. S'ils partent du constat qu'il faudra de nouvelles négociations :

« *La négociation va commencer au cours du mois de septembre autour de principes généraux :*

- *adaptation au régime Etat ;*
- *éviter les pertes de garanties ;*
- *pas de création de droits nouveaux. »*

Dans le paragraphe suivant (oublié par certaines OS dans leurs communiqués !), ils disent tout autre chose : « *A terme, le niveau des garanties prises en charge par le régime EEP prévoyance devrait donc baisser et les cotisations avec.* ». En fait, l'EPNL cherche juste à ne plus payer et à faire payer l'Etat. Gageons qu'il n'y aura aucun accord de substitution !

Voilà donc les enseignants privés du seul « avantage » qu'ils avaient par rapport à leurs collègues du public. Et la question se pose : que va-t-il advenir des réserves du régime, composées en grande partie des cotisations des enseignants, qui n'ont jamais vu leur cotisation baisser, quand les caisses débordaient alors que les établissements avaient considérablement baissé leur contribution ?

N'oubliez pas dorénavant que des syndicats « représentatifs », censés vous défendre, ne jouent en fait que le jeu du patronat.

Désormais votez FORCE OUVRIERE dans vos CSE et aux prochaines élections de la Fonction Publique pour être vraiment défendus !

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

Communiqué du
18 septembre 2024